

Communiqué de presse

Brugg, le 19 novembre 2018

Le tarif de risque réduit de 25 %

Le conseil de fondation de l'Agrisano Pencas a pris des décisions de portée considérable lors de sa séance d'automne.

Au cours des dernières années, l'évolution positive de la charge des sinistres s'est maintenue. De ce fait, l'expert en prévoyance professionnelle a recalculé les tarifs de risque de l'Agrisano Pencas conformément aux principes techniques actuels et pris en compte dans l'évaluation globale une réduction de 25 % par rapport au tarif de risque actuel. Lors de sa séance de mi-novembre, le conseil de fondation de l'Agrisano Pencas a par conséquent décidé d'introduire le nouveau tarif de risque au 1^{er} janvier 2019. Cette évolution est extrêmement réjouissante tant pour les exploitations affiliées que pour les assurés.

Par ailleurs, le conseil de fondation a décidé de réduire le taux d'intérêt technique de 2,25 à 2,0 % au 31 décembre 2018. Cette mesure, coûteuse en soi, n'affecte pas directement les comptes 2018 puisqu'elle peut être financée par la dissolution d'une provision constituée à cet effet. Les perspectives des marchés financiers sont actuellement tout sauf favorables. Il est donc d'autant plus important de poser des fondements solides pour l'avenir en abaissant le taux d'intérêt technique.

L'Agrisano Pencas est une fondation commune créée par l'Union Suisse des Paysans. Elle comprend la prévoyance professionnelle pour le personnel extrafamilial dans l'agriculture.

Interlocuteur :

Christian Kohli, directeur

Agrisano Pencas | Tél. 056 461 78 11 | www.agrisano.ch